

Séance du 29 mars 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Lacassagne ; Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Gouffrant ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Castel ; Mme Thicoipé à M. Soudre ; Mme Loupien-Suares à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Plaine d'Ansot (plan de gestion 2011-2015) – Plan de financement 2012 et demandes de subventions correspondantes.

Le site d'Ansot fait partie des barthes de la Nive, en rive droite du cours d'eau. Sa spécificité et ses potentialités écologiques ont justifié son classement en qualité d'espace naturel sensible du département, son intégration au réseau Natura 2000, ainsi que sa sécurisation foncière par la Communauté d'Agglomération Côte Basque-Adour et sa gestion par la commune de Bayonne.

Par délibération du 16 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le plan de gestion 2011-2015 et autorisé la sollicitation des partenaires financiers (Union Européenne, conseil régional d'Aquitaine, conseil général des Pyrénées-Atlantiques et Agence de l'eau Adour Garonne) pour l'année 2011.

Il est nécessaire de se prononcer aujourd'hui sur le plan de financement et sur la sollicitation de ces mêmes partenaires, pour l'année 2012.

Le budget nécessaire pour la gestion du site en 2012 est estimé à 535 690 €. Il correspond aux cinq actions du plan de gestion, à savoir :

- I. Amélioration de la connaissance du site et de son fonctionnement
- II. Restauration et gestion des ouvrages, des milieux, des habitats et des espèces
- III. Mise en place de méthodes d'évaluation
- IV. Sensibilisation du public et partenariats
- V. Fonctionnement

Si la région, le département et l'Agence de l'eau soutiennent l'ensemble de ces actions, l'Europe (FEDER), quant à elle, intervient uniquement sur l'action IV. La base éligible pour les fonds FEDER s'élève ainsi à 184 935 € et se répartit de la manière suivante :

Dépenses de personnel :	130 435 € (salaires, charges comprises)
Dépenses d'investissement :	6 000 € HT
Dépenses de fonctionnement :	48 500 € TTC

Le plan de financement pour l'année 2012 s'établit ainsi (la colonne de droite correspond au tableau souhaité par l'Europe demandant que les participations des autres partenaires soient proratisées sur la base éligible retenue, soit un taux de 34 % (184 935 / 535 690) :

Année 2012	Participation Base éligible : 535 690 €	Participation Base éligible retenue par l'Europe – FEDER : 184 935 €
Union Européenne - FEDER	55 481 €	55 481 €
Conseil Régional d'Aquitaine	34 660 €	11 966 € (proratisé)
Conseil Général des Pyrénées Atlantiques	70 000 €	24 166 € (proratisé)
Agence de l'Eau Adour Garonne	90 968 €	31 404 € (proratisé)
Sous total cofinancements publics	251 109 €	123 017 €
Ville de Bayonne	284 581 €	61 918 €

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement pour l'année 2012 ci-dessus présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de chacun des partenaires précités.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.